

COMMUNE DE  
DOMALAIN  
(Ille et Vilaine)

COMMUNE DE DOMALAIN  
(Ille et Vilaine)

**CONSEIL MUNICIPAL du 2 mai 2017**  
**Compte-rendu de la réunion transmis aux Conseillers Municipaux**

**2017-06-01 – Création du RIPAME (Réseau Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants)**

Monsieur Christian OLIVIER, Maire, expose :

Le 9 janvier 2017, la Commune de Domalain a pris une délibération de principe concernant la création d'un RAM (relais d'assistants maternels) mutualisé. Depuis, ce projet a pris forme. C'est la commune d'Argentré du Plessis qui porte le projet du RIPAME avec 10 autres communes (Brielles, Domalain, Etreilles, Le Pertre, St Germain du Pinel, Torcé, Vergéal, La Guerche de Bretagne, Moulins et Rannée). Ce réseau est destiné aussi bien aux parents qu'aux assistants maternels.

Il est prévu d'embaucher deux équivalents temps plein. La CAF subventionne à hauteur de 91.6% les dépenses de fonctionnement et 80% les dépenses d'investissement. Le contrat qui sera signé avec la CAF sera pour trois années. A Domalain, il est prévu une animation toutes les semaines.

Pour Domalain, la charge sera d'environ 786€. Il est prévu deux réunions publiques pour les assistants maternels :

- Mercredi 31 mai à 20h à Argentré du Plessis
- Mercredi 7 juin à 20h à La Guerche de Bretagne

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adhérer au RIPAME avec les conditions citées ci-dessus.

**2017-06-02 – Déclassement de la RD 48 : Modernisation intégrale**

Par délibération du 30 janvier 2017, il avait été délibéré de déclasser la RD 48 selon les conditions suivantes : sur la partie agglomérée, les travaux seraient réalisés par la commune en recevant de la part de l'agence routière une participation financière de 22 500€.

Or, Monsieur le Maire propose que la modernisation de la RD 48 soit intégralement réalisée par le Département (en intégrant la portion urbanisée). En effet, suite aux orientations budgétaires prises par le Conseil Municipal, l'enveloppe financière ne permet pas d'intervenir en aménagement urbain sur ce secteur. De ce fait, la Commune renonce à demander la subvention qui y était accordée initialement avant rétrocession.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de demander au Département de réaliser la modernisation intégrale de la RD 48 sans participation financière de leur part en contrepartie.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**2017-06-03 – Budget Commune : validation de plusieurs devis**

Monsieur Le Maire expose :

Plusieurs devis ont été demandés pour le service technique, mais aussi pour l'entretien des bâtiments :

- Décorations de Noël : devis de Décolum : 648.50€ HT
- Scie radiale : devis de LTM : 399.17€ HT
- Boulonneuse : devis de Denis Matériaux : 166.79€ HT
- Petits matériels : devis de Rubion : 522.59€ HT

- Changement de vitrage : devis de POUTEAU : 532.92€ TTC
- Réparation des rideaux de l'espace culturel : 716.50€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :  
- de valider ces devis.

#### **2017-06-04 – SDE 35 : Demande de subvention pour l'éclairage public**

Christian OLIVIER, Maire, expose :

Par délibération, il a été décidé de modifier l'éclairage public de plusieurs rues afin de les moderniser. Le SDE 35 peut subventionner ces travaux. La subvention porte sur les lampadaires.

Le taux de subvention est de 50% modulé.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de demander une subvention auprès du SDE 35 pour l'éclairage public.

#### **2017-06-05 – Eclairage public : validation de l'entreprise retenue**

Christian OLIVIER, Maire, expose :

En 2016, la commune a commencé la modernisation de l'éclairage public.

En 2017, cette modernisation est prévue dans les rues suivantes : Rue Notre Dame de Lourdes, La Grange, les Hortensias et rue des bruyères.

Quatre devis ont été demandés. Le moins disant est celui de Distrilec. Voici le détail :

- lampadaires : 31218.51€ HT
  - Armoire éclairage public : 1160.37€ HT
- Soit un total de 32378.88€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider ces devis.

#### **2017-06-06 – Création d'une régie pour les locations de salle et de matériels**

Mr Christian OLIVIER, Maire, expose :

Afin de faciliter le travail au secrétariat, il est proposé de créer une régie pour les locations de salle (salle polyvalente, salle de Carcraon, salle de la Heinrière, location de tables et de chaises...). En effet, actuellement, un titre de recette est émis à la fin de chaque mois pour chaque location. La régie permet d'accepter directement le règlement en mairie (notamment les espèces).

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de créer une régie pour les locations de salle et de matériels

#### **2017-06-07 – Dispositif "argent de poche" 2017**

Christine CHEVRIER, Adjointe, expose :

Depuis l'été 2008, la Commune de DOMALAIN propose aux jeunes de 16 à 18 ans de participer à des chantiers d'intérêt général moyennant une indemnisation de 15 € par chantier de 3 H dans le cadre du dispositif « Argent de poche ».

Ces chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires. Un chantier dure 3 heures. Un jeune peut réaliser 5 chantiers par mois et 30 dans l'année au maximum. Chaque chantier doit être encadré par un référent adulte (élu ou agent communal).

Un dossier administratif est nécessaire avant qu'un jeune puisse intégrer un chantier : fiche d'inscription avec autorisation parentale, attestation d'assurance, signature d'un contrat de

participation au dispositif.

Une quinzaine de jeunes s'inscrivent chaque année. Un roulement est ensuite organisé suivant leurs disponibilités et les chantiers prévus.

Les années passées, les chantiers mis en place ont concerné principalement l'entretien des espaces verts, du fleurissement, du mobilier urbain, et accessoirement les tables et chaises des locaux communaux (salle polyvalente, cantine, espace culturel) et du rangement à la bibliothèque. Le crédit inscrit au budget 2017 (1 000 €) permet de financer 200 H.

Elle propose de reconduire ce dispositif pour l'année 2017 dans la limite de ce crédit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

### **2017-06-08 – Concours communal des maisons fleuries**

Christine CHEVRIER, Adjointe en charge du fleurissement, expose :

La Commission Fleurissement propose pour cette année une participation au concours communal sur inscription à faire en mairie.

Ce concours gratuit s'organise en trois catégories :

- Maison visible de la rue
- Maison en campagne
- Fenêtres ou murs visibles de la rue et aménagements

La date limite d'inscription est fixée au 30 juin.

De plus, le repas pour les bénévoles, participants des maisons fleuries, membres de la commission et adjoints est fixé au vendredi 6 octobre à 19h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte la proposition de la Commission Fleurissement d'organiser le concours des maisons fleuries sur inscription
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **2017-06-09 – Mise en place d'une caution pour la location du barnum**

Mr Christian OLIVIER, Maire, expose :

La commune vient d'acheter un barnum. Il est proposé de demander une caution aux associations de 200€ pour la location de ce barnum.

Il sera bien stipulé qu'il sera interdit de cuisiner sous ce barnum.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de mettre en place une caution de 200€ pour la location du barnum.

### **2017-06-10 – Oseraie : validation du devis Quarta**

Mr Christian OLIVIER, Maire, expose :

Afin de délimiter le périmètre de l'opération de l'oseraie, il est nécessaire de procéder à un bornage contradictoire avec les parcelles AW n°371 et AB n°165-166.

Le Cabinet Quarta, chargé du dossier de l'Oseraie, a proposé un devis pour réaliser ce bornage.

Le montant de ce devis s'élève à 980€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider le devis de Quarta.

### **AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Mme Chaussée, directrice de l'Ecole Ste-Anne.
- L'Avenir de Domalain invite le Conseil Municipal pour les 40 ans du foot le samedi 10 juin.
- La nouvelle carte de l'inventaire des cours d'eau est exposée en mairie jusqu'au 20 mai.
- ZAC des Cerisiers : Le nouveau plan de composition est validé.

*La séance est levée à 23:30*